

Recommandations de l'Anesm : Quelles pratiques pour améliorer la prise en compte de la santé des mineurs/jeunes majeurs dans les structures?

L'Anesm publie ses recommandations de bonnes pratiques destinées aux professionnels du champ de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse pour prendre en compte les besoins en santé des mineurs/jeunes majeurs.

Les notions de développement et de bien-être sont pleinement considérées dans ces recommandations, conformément à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et à la Loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

De ce fait, les recommandations intègrent la santé des mineurs/jeunes majeurs dans la démarche d'accompagnement global et comme faisant pleinement partie du projet pour l'enfant.

Ce document intitulé « Prendre en compte la santé des mineurs/jeunes majeurs dans le cadre des établissements /services de la protection de l'enfance et /ou mettant en œuvre des mesures éducatives » est constitué de quatre chapitres :

1. La prise en compte de la santé dans le projet d'établissement/service et dans les pratiques professionnelles
2. La prise en compte de la santé en amont et dès le début du projet d'admission du mineur/jeune majeur
3. L'accompagnement à la santé du mineur/jeune majeur tout au long de la mesure
4. Cas pratiques pour l'appropriation de la recommandation

Les recommandations concernent aussi bien les mineurs/jeunes majeurs et leurs parents ou représentants légaux que les établissements ou services concernés.

Pour les consulter, rendez-vous sur le site de l'Anesm www.anesm.sante.gouv.fr

Contact :

Yaba Bouesse

Chargée de communication
yaba.bouesse@sante.gouv.fr
01 48 13 91 15